

16/05/2019
CPo6

Quoi ?

Mémoire 2019-2024 du
CESE Wallonie et des Pôles
thématiques

Quand ?

16 mai 2019

Pourquoi ?

Nouvelle législature 2019-2024

A épingler ?

12 priorités pour le
développement durable de la
Wallonie

Plus d'infos ?

www.cesewallonie.be

MEMORANDUM 2019-2024 DU CESE WALLONIE ET DES POLES THEMATIQUES

A la veille des élections et de la constitution des Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la législature 2019-2024, le CESE Wallonie et les Pôles thématiques adressent, à travers un mémoire, leurs recommandations pour conduire une stratégie ambitieuse de développement durable pour la Wallonie. Ce mémoire est le résultat d'un travail d'initiative préparé par ces différentes composantes de la fonction consultative.

Le CESE Wallonie, composé des interlocuteurs sociaux (organisations patronales et syndicales) ainsi que des organisations environnementales, a élaboré des recommandations dans les domaines de l'économie et de la politique industrielle, de la fiscalité, de la simplification administrative, de l'emploi, de la formation, de l'éducation, de l'action et l'intégration sociale ainsi que sur certains aspects en lien avec la Communauté germanophone.

Les Pôles thématiques, composés de représentants des interlocuteurs sociaux ainsi que d'autres organisations de la société civile reconnues pour leurs compétences thématiques, ont défini leurs priorités pour la prochaine législature sur les axes suivants : la politique scientifique, l'aménagement du territoire, l'environnement, l'énergie, le logement, la mobilité et la ruralité.

Un certain nombre de défis transversaux sont identifiés, comme les évolutions technologiques, la digitalisation, le vieillissement de la population, la transition énergétique ou les enjeux climatiques. En outre, parmi l'ensemble des recommandations, 12 priorités ont été retenues visant à poursuivre et amplifier le redéploiement économique, social et environnemental de la Wallonie.

Pour la première fois, un mémoire commun au CESE Wallonie et aux Pôles thématiques est proposé au futur Gouvernement wallon et rassemble dans un document unique l'ensemble des recommandations des acteurs de la fonction consultative pour améliorer l'avenir de la Wallonie.

Dans notre système de démocratie représentative, la concertation et la fonction consultative, qui associent les interlocuteurs sociaux ainsi que la société civile organisée, constituent un pilier complémentaire et fondamental pour garantir le processus démocratique dans la perspective de défense et de prise en compte de l'intérêt général.

Le CESE Wallonie et les Pôles thématiques attendent du Gouvernement wallon qu'il soit à l'écoute de la fonction consultative et leur permette de remplir pleinement leur fonction. Cela implique notamment le respect des délais prévus par la législation, la prise en compte des avis rendus et la production d'éléments d'explication lorsque les avis ne sont pas suivis.

12 priorités

pour le développement durable de la Wallonie

1. Une politique industrielle prospective, axée vers de nouvelles filières
2. Une réforme fiscale ambitieuse et concertée
3. Une politique de l'emploi et de la formation cohérente
4. Une politique visant le bien-être de la population et la cohésion sociale
5. Le renforcement du soutien à la recherche et à la création de valeur
6. Une vision intégrée en matière d'aménagement opérationnel afin de reconstruire la ville sur la ville
7. Une amélioration de la gouvernance environnementale
8. Une réforme du financement de la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables
9. L'amélioration de l'accessibilité au logement
10. L'amélioration de la performance énergétique du bâti
11. La mise en œuvre d'une stratégie régionale de mobilité
12. Une stratégie globale pour la ruralité



Le Mémorandum 2019-2024 du CESE Wallonie et des Pôles thématiques et la synthèse « 12 priorités pour un développement durable de la Wallonie » sont téléchargeables sur le site internet du CESE Wallonie: www.cesewallonie.be.

Une version imprimée peut être obtenue auprès du Service Communication : communication@cesewallonie.be

